



## Fracture involontaire sur conjoint

Par **X**, le **03/06/2019** à **06:23**

Bonjour,

Voilà je me suis disputé avec mon épouse et, lors de cette dispute, je l'ai saisie par son avant bras, sans intention de lui faire mal, mais malheureusement elle a eu son humerus de fracturé, c'est la 1ère fois que cela m'arrive.

Elle a été entendue par la gendarmerie et mon épouse a expliqué que c'était la 1ère fois que cela se produisait, elle n'as pas porter plainte, on souhaite toujours rester ensemble.

Je suis entendu bientôt et j'aimerais savoir ce que je risque car je suis trop mal, je n'avais aucunes intentions de lui faire mal.

**Merci.**

Par **Visiteur**, le **03/06/2019** à **07:43**

Bonjour

Quoi que vous disiez, il y a eu intervention médicale donc violence.

Si vous n'êtes pas dans le cas d'une récidence, cela n'ira pas loin...Rappel à la loi.

Par **X**, le **03/06/2019** à **07:48**

Merci je me doute que pour le juge c'est un acte de violence,

De plus je suis suivi psychologiquement car devenu fragile dans ma tête cela peut il aider.

Par **jodelariege**, le **03/06/2019** à **09:07**

bonjour

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1524>

je pense que l'épouse s'est rendue à l'hôpital, le médecin, au vu de la blessure a prévenu la police/la justice... une fracture de l'humerus ce n'est pas un "simple" cocard c'est très grave quand même....(déjà que le cocard est très grave...)

même si la jeune femme ne porte pas plainte le procureur peut poursuivre: voir les peines ci dessus